



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Comité syndical

SEANCE DU 21 MARS 2019

OBJET :

**CREATION ET
TRANSFORMATION
D'EMPLOIS**

Nombre des membres composant le Comité syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la séance.....	12
Représentés par mandat.....	9
Absents.....	5

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-et-un mars 2019, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le 08 mars 2019, se sont réunis à 14h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :

Au titre du Conseil de Paris :

Mmes Célia BLAUDEL et Annick OLIVIER

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

MM. Denis LARGHERO et Gabriel MASSOU

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

MM. Belaïde BEDREDDINE et Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

M. Pierre BELL-LLOCH, Mme Chantal DURAND, M. Christian METAIRIE

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

MM. Jean-Pierre ABEL et Jean-Michel VIART

Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :

M. Laurent GOUVERNEUR

Etaient absents excusés :

MM. Pierre AURIACOMBE, David BELLIARD, Jean-Michel BLUTEAU et Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Colombe BROSSEL, M. Daniel COURTES et Mmes Josiane FISCHER, M. Daniel GUERIN, Mme Halima JEMNI, M. Bertrand KERN, Mmes Anne-Christine LANG (démissionnaire), Valérie NAHMIAS et Anne-Constance ONGHENA, MM. Patrick TREMEGE et François VAUGLIN

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. Pierre AURIACOMBE à M. Jean-Pierre ABEL
M. David BELLIARD à M. Christian METAIRIE
M. Nicolas BONNET-OULALDJ à M. Gabriel MASSOU
M. Daniel COURTES à M. Denis LARGHERO
M. Daniel GUERIN à M. Pierre BELL-LLOCH
Mme Halima JEMNI à Mme Annick OLIVIER
M. Bertrand KERN à M. Frédéric MOLOSSI
Mme Valérie NAHMIAS à M. Jean-Michel VIART
M. François VAUGLIN à Mme Célia BLAUDEL

La majorité des membres étant présente, Mme Chantal DURAND a été désignée pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

2019-03/14

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 21 MARS 2019**

OBJET : CREATION D'EMPLOIS

Le Comité syndical,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

VU le décret n°2016-201 du 26 février 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux ;

VU le tableau des effectifs ;

VU le rapport de présentation SGL n° 2019/14 de M. le Président en date du 8 mars 2019 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE la création des emplois budgétaires suivants :

- 1 emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou des ingénieurs territoriaux (catégorie A, filière administrative ou technique, à temps complet) pour exercer les missions de chargé de mission foncier pour l'opération de la Bassée.
Dans le cas où l'emploi de catégorie A ci-dessus ne pourrait être pourvu par un fonctionnaire, pour les besoins de continuité de service, l'exercice des fonctions par un agent contractuel de droit public est autorisé en application des articles 3-2 ou 3-3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, avec un niveau de recrutement correspondant à une formation supérieure en droit public - urbanisme, et dans le respect des grilles indiciaires applicables à ces cadres d'emplois.
- 2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux du grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (catégorie C, filière technique, à temps complet) pour exercer les missions de chargé de l'entretien des espaces naturels et des ouvrages de génie civil.

Article 2 : AFFECTE les dépenses correspondantes sur le chapitre 012 du budget de fonctionnement de l'EPTB Seine Grands Lacs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20190321-2019-03-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/03/2019
Affichage : 26/03/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

Chef du service secrétariat général
affaires juridiques - Contrôle de gestion

Caroline CARLIER



Le Président,

Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis